

# RAPPORT ANNUEL 2010

## Total Côte d'Ivoire



**Toujours plus loin...Ensemble**



Vous ne viendrez plus chez nous par hasard **TOTAL**

**RAPPORT 2010**

**TOTAL CÔTE D'IVOIRE SA**

**ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

**ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE**

**MERCREDI 13 JUILLET 2011**

## SOMMAIRE



ENGAGEMENT HSEQ TOTAL CÔTE D'IVOIRE	3
LETTRE DU PRESIDENT	5
ORDRE DU JOUR	7
RESPONSABILITE SOCIETALE D'ENTREPRISE	8
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	9
COMMISSAIRES AUX COMPTES	9
COMITE DE DIRECTION	9
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	10
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	18
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	20
RESOLUTIONS	22
COMPTE DE RESULTAT	25
BILAN	26
TABLEAU FINANCIER DES EMPLOIS ET RESSOURCES	27
ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	28
CARNET DE L'ACTIONNAIRE	39

## ENGAGEMENT HSEQ TOTAL COTE D'IVOIRE

### HYGIENE - SECURITE - ENVIRONNEMENT - QUALITE

Total Côte d'Ivoire s'est résolument engagée dans une démarche visant à ce que la Sécurité, la Santé, la protection de l'Environnement et la Qualité soient le souci permanent de tout son personnel et représentent un axe stratégique de développement de l'entreprise. Cette politique s'inscrit définitivement dans une démarche de développement durable et est placée au cœur de notre action.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE s'engage à respecter, à faire respecter et à promouvoir toutes les valeurs et les principes énoncés dans le code de conduite et la charte Sécurité - Environnement - Qualité du Groupe TOTAL ainsi que les engagements pris dans ce domaine par la Direction Raffinage Marketing Outre-Mer.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE veille en permanence à respecter les lois et réglementations en vigueur en Côte d'Ivoire, où s'exercent ses activités.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE place la sécurité et la protection de la santé et de l'environnement au centre de ses objectifs. Ainsi, une gestion responsable des produits est assurée tout au long de leur cycle de vie : stockage, transport, utilisation et traitement en fin de vie.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE évalue périodiquement ses systèmes de management internes pour s'assurer de la pertinence des actions entreprises, mesurer les progrès accomplis et définir de nouveaux objectifs d'amélioration.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE élabore et teste régulièrement ses plans d'urgence destinés à faire face à d'éventuelles situations accidentelles et à en limiter les conséquences.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE apporte à ses clients les informations et l'assistance nécessaires à l'usage adéquat de ses produits.

TOTAL CÔTE D'IVOIRE, dans un souci de transparence, adopte une attitude constructive de dialogue avec la société civile et les communautés concernées par ses activités.

L'engagement et le comportement individuels dans ces domaines constituent, à tout niveau, un élément essentiel d'appréciation globale des performances de chacun. De même, les pratiques de ses sous-traitants et fournisseurs doivent être cohérentes avec ces principes et prises en compte dans l'appréciation de leurs prestations.

En matière de sécurité en particulier, notre objectif est l'excellence. Pour cela, nous engageons à :

- Mettre en place un système cohérent de Management de la sécurité au sein des différents sites.
- Favoriser la mise en œuvre des conditions d'hygiène et de sécurité au travail.
- Fournir les moyens suffisants et appropriés pour améliorer constamment la sécurité dans le respect des exigences réglementaires.
- Communiquer et expliquer à notre personnel notre politique et nos objectifs sécurité.
- Intégrer ainsi la culture sécurité comme un réflexe permanent dans les travaux au quotidien et faire en sorte que les exigences sécurité soient à tout moment un facteur de mobilisation des énergies.
- Former le personnel à tous les niveaux et vérifier qu'il a les compétences pour assurer ses fonctions et ses responsabilités.

Par la participation constructive de tout le personnel, individuellement et collectivement, et par une recherche continue de progrès, nous voulons avoir les meilleurs résultats d'hygiène, de santé, de sécurité, de qualité et de protection de l'environnement.

Cette amélioration continue sera bâtie sur des procédures de contrôle et d'évaluation afin de nous assurer de la conformité de nos activités avec cette politique.

SEC/FIL/POL-01 TCI 01/10/2007



  
Jérôme DECHAMPS  
Directeur Général



TOTAL

## LETTRE DU PRESIDENT



**Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, Chers Actionnaires,**

Avant toute chose, je souhaite avoir une pensée et exprimer ma compassion pour toutes les victimes ainsi que celles et ceux qui ont souffert de la crise post électorale qui a secoué le pays ces derniers mois. Je tiens également, à cette occasion, à rendre un hommage tout particulier au personnel de TOTAL Côte d'Ivoire qui, dans des circonstances parfois très difficiles, a continué avec beaucoup de sang froid, de professionnalisme et de solidarité, à travailler pour permettre à la société de poursuivre ses activités et de protéger autant que possible ses actifs.

Cette crise n'a pas épargné TOTAL Côte d'Ivoire : 43 de nos stations ont subi des pillages à des degrés divers. Les dégâts, selon une évaluation encore provisoire, s'établissent à plus de 700 millions de F CFA. Fort heureusement nos dépôts et nos bureaux n'ont pas été touchés. Un plan d'urgence a été mis en place pour la réparation des stations affectées ; la plupart d'entre elles sont déjà de nouveau en activité. Notre société a donc déjà retrouvé l'essentiel de son potentiel opérationnel.

En 2010, l'activité économique ivoirienne a évolué sur un rythme de croissance d'environ 2% jusqu'à la fin du mois d'octobre et connu ensuite un fort ralentissement lié à la crise post électorale et ses conséquences.

Le marché pétrolier est resté globalement stable par rapport à l'année 2009, la croissance observée sur les 10 premiers mois a été effacée par la chute d'activité liée à la crise post électorale.

Cette année 2010, l'environnement pétrolier a été notamment marquée par :

- Les graves difficultés financières de la SIR qui a dû être arrêtée plus d'un mois au premier trimestre 2010 ; ce qui a provoqué une importante pénurie de carburant.
- La mise en sommeil du mécanisme de formation automatique des prix des produits pétroliers (formule d'ajustement parité import) suite à la grève des transporteurs en avril 2010. Les prix à la pompe ont été ensuite stabilisés par ajustement mensuel de la Taxe Spécifique Unique (TSU).
- Les nombreuses pénuries d'approvisionnement en GPL dans le pays
- L'annonce du désengagement de SHELL du continent africain y compris de la Côte d'Ivoire via la cession d'une participation majoritaire dans ses filiales de distribution à un consortium constitué de Vitol et du fond d'investissement Hélios.
- La poursuite de la montée en puissance des acteurs indépendants, à la faveur notamment de l'ouverture de nouvelles stations et d'une politique de prix agressive.
- L'impossibilité pour les sociétés pétrolières d'approvisionner leurs stations-service des zones Centre, Nord et Ouest du pays
- Le développement de la carte Total avec la suppression totale des bons de carburants DMP et la suppression progressive des bons Total et ce, alors que PETROCI procédait au développement de son offre de Bons de carburant
- La poursuite par TOTAL Côte d'Ivoire du plan de rénovation de ses stations entamé en 2009.

Dans ce contexte de marché stable, TOTAL Côte d'Ivoire affiche au 31 décembre 2010 :

- Des volumes vendus de 239 000 tonnes avec une part de marché en recul de 1.8 points à 26.1% en grande partie à cause des fermetures de stations pour rénovation, dans un contexte où les acteurs historiques ont perdu des parts de marché face aux indépendants
- Des fonds propres de 23.5 milliards de FCFA
- Des investissements 2010 de 3.8 milliards de FCFA
- Un résultat net de 3.034 milliards de FCFA.

Ces niveaux de résultats obtenus dans un environnement difficile marqué également par une grave pénurie d'approvisionnement au 1<sup>er</sup> trimestre, traduisent la bonne résistance de notre société et je souhaite ici féliciter la Direction et le personnel de TOTAL Côte d'Ivoire pour le travail remarquable accompli encore cette année.

En 2010, nos investissements sont en hausse de 1 427 millions à 3 824 millions de FCFA. Ils ont été consacrés :

- A la rénovation de stations services dans le Sud (Plan Ivoire)
- A l'augmentation des capacités de stockage et d'emplissage GPL
- A l'acquisition de bouteilles de gaz de 6 kg et de 12,5 kg
- Aux besoins d'aménagements et de remplacement de matériels, aux investissements de développements commerciaux tels que les travaux de stockage sur les sites et les mises aux normes Hygiène Sécurité et Environnement de nos différents dépôts (Gaz, MSTT, Spécialités).

Ces investissements renforcent le potentiel commercial et logistique de la société et ils s'inscrivent dans un plan de plusieurs années qui vise à défendre et consolider notre position de leader tant sur le plan commercial que logistique face au développement rapide des nouveaux acteurs indépendants. Ces efforts devront être poursuivis en 2011.

**Chers actionnaires**, à la faveur d'un environnement porteur, nous avons eu ces dernières années une politique de dividende très volontariste. 2010 avec un contexte difficile a vu nos résultats baisser et le premier semestre 2011 a été marqué par une activité réduite, un préjudice financier important lié aux pillages de nos stations et des perspectives encore incertaines pour le second semestre. C'est pourquoi, le Conseil d'Administration va vous proposer un dividende de 2409 F CFA qui représente 50% du résultat net de 2010. Dans le contexte actuel, c'est le niveau qui paraît le compromis le plus raisonnable entre la juste rémunération des actionnaires et les besoins de la société pour continuer à défendre ses positions et préparer l'avenir.

#### **Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les Actionnaires,**

Nous espérons tous que la nouvelle ère qui s'ouvre sera celle de la paix, de l'harmonie et du développement de la Côte d'Ivoire pour le bien être de sa population.

Dans ce contexte, TOTAL Côte d'Ivoire doit accompagner le développement du pays et s'adapter à un environnement en mutation rapide et avec de nombreuses incertitudes. Les principaux défis pour notre société sont :

- De poursuivre les efforts d'amélioration de la sécurité de nos opérations
- De continuer à rénover nos stations service pour garder un réseau et une visibilité à la hauteur de notre position de leader du marché face à une concurrence grandissante
- De poursuivre l'amélioration de nos capacités logistiques notamment en GPL
- De redynamiser l'image de la société auprès des consommateurs en développant un service client à la pointe du progrès et au meilleur coût
- De développer la notoriété de nos produits
- De redéployer nos activités au nord du pays
- Tout en continuant à contrôler nos coûts opératoires avec la plus extrême vigilance.

Face à ces défis qui nous attendent, je reste très confiant dans l'avenir de notre société et je sais pouvoir compter sur le dynamisme, le professionnalisme et la réactivité de ses équipes pour aborder cette nouvelle période dans les meilleures conditions et améliorer son niveau de performance.

**Stanislas MITTELMAN**

## ORDRE DU JOUR

### A titre ordinaire

1. Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
2. Présentation des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission et sur les conventions réglementées.
3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010.
4. Approbation des conventions réglementées.
5. Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes.
6. Affectation des résultats.
7. Renouvellement du mandat de deux administrateurs.
8. Expiration du mandat de deux administrateurs.
9. Nomination d'un nouvel administrateur.
10. Indemnités de fonction des administrateurs.

### A titre extraordinaire

11. Modification des statuts.

### A titre ordinaire et extraordinaire

12. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.



# RESPONSABILITE SOCIETALE D'ENTREPRISE

## Engagement Citoyen de Total Côte d'Ivoire

### ➤ Maîtrise de la consommation en énergie,

- ✓ Campagne publicitaire basée sur une série de conseils de Total à ses clients pour une meilleure maîtrise de leur consommation de carburant, comme
  - Pneus bien gonflés = jusqu'à 4%\* de carburant économisé!
  - Niveau d'huile vérifié régulièrement = jusqu'à 3%\* de carburant économisé!
  - Utilisation des carburants Total Effimax dont le cocktail d'additifs permet de réaliser des économies et de réduire les émissions polluantes.



### ➤ Développement du tissu économique - Emergence de jeunes entrepreneurs - création d'emplois

- ✓ 11 Gérants issus du programme Jeunes Gérants sont devenus Gérants Libres: la société les a identifiés, formés, accompagnés depuis la fonction de pompiste à celle de gérant en leur avançant le besoin en fond de roulement remboursé petit à petit par ces jeunes gérants qui ont maintenant la capacité de voler de leurs propres ailes en tant que gérants financiers libres.

### ➤ Soutien d'associations dans le domaine de l'éducation et de l'insertion :

- ✓ Support de SOS Village d'Enfants : ONG qui s'occupe de 400 enfants répartis sur les villages d'Abobo et Aboisso
- ✓ Partenariat avec l'AREEA (La Page Blanche) : soutien à l'éducation et à l'insertion de handicapés psychomoteurs.
- ✓ Appui au Treichville Biafra Olympique: éducation et insertion de jeunes défavorisés par la scolarisation et la discipline du rugby.

Partenariat (Rugby)  
Treichville Biafra Olympique et Total CI s'unissent





## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<i>M. Stanislas MITTELMAN</i>	<i>Président</i>
<i>M. Firmin AHOUNE</i>	<i>Administrateur</i>
<i>M. Alain CHAMPEAUX</i>	<i>Administrateur</i>
<i>M. Jérôme DECHAMPS</i>	<i>Administrateur</i>
<i>M. Olivier HAHN</i>	<i>Administrateur</i>
<i>PETROCI</i>	<i>Administrateur</i>
<i>TOTAL OUTRE MER</i>	<i>Administrateur</i>
<i>TOTAL AFRICA Ltd</i>	<i>Administrateur</i>
<i>UA - VIE</i>	<i>Administrateur</i>
<i>AASCOT - BRVM</i>	<i>Administrateur</i>

## COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>Titulaires</i>	<i>ERNST &amp; YOUNG</i> <i>SIGECO</i>
<i>Suppléants</i>	<i>Christian MARMIGNON</i> <i>UNICONSEIL</i>

## COMITE DE DIRECTION

<i>M. Jérôme DECHAMPS</i>	<i>Directeur Général</i>
<i>M. Abel NANDIOLO</i>	<i>Directeur Exploitation</i>
<i>M. Christophe SIRAUDIN</i>	<i>Directeur Administratif et Financier</i>
<i>M. Eric FANCHINI</i>	<i>Directeur Commercial</i>
<i>M. Philippe BOKA-MENE</i>	<i>Directeur Réseau</i>
<i>M. Sékou KOUROUMA</i>	<i>Directeur Commerce Général</i>
<i>Mme Amélie MOTTOH</i>	<i>Directeur Ressources Humaines</i>
<i>M. Pacôme SEBLE</i>	<i>Responsable Hygiène, Sécurité, Environnement et Qualité</i>
<i>M. Alahouélé KONE</i>	<i>Responsable du Pool MSTT</i>
<i>M. Kassoum KONE</i>	<i>Chef de département Achats &amp; Moyens Généraux</i>
<i>M. Yves KONAN</i>	<i>Chef de département Logistique</i>

# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Actionnaires,**

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en application des statuts de la Loi, pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation les états financiers dudit exercice. Les comptes de l'exercice clos sont joints au présent rapport.

L'avis de convocation prescrit par la loi vous a été régulièrement notifié et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition. Nous avons obtenu, en date du 19 mai 2011, du Président du Tribunal de Première Instance d'Abidjan une prorogation de délai pour la tenue de l'Assemblée Générale jusqu'au 30 juillet 2011.

Vous aurez à vous prononcer sur le présent rapport ainsi que ceux des commissaires aux comptes, sur la répartition du résultat net de l'exercice 2010 et sur la composition de votre Conseil d'Administration.

Au cours de cette Assemblée, il vous sera également demandé de vous prononcer sur la modification des articles 2 et 14 des statuts de la Société.

L'ordre du jour sur lequel nous vous demandons de délibérer est le suivant :

## A titre ordinaire

- Présentation du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- Présentation des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission sur les conventions réglementées,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- Approbation des conventions réglementées,
- Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux comptes,
- Affectation des résultats,
- Renouvellement du mandat de deux administrateurs,
- Expiration du mandat de deux administrateurs,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Indemnités de fonction des administrateurs

## A titre extraordinaire

- Modification des statuts

## A titre ordinaire et extraordinaire

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

## GESTION DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

### CHIFFRE D'AFFAIRES ET ACTIVITE COMMERCIALE

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice, constitué presque exclusivement des ventes de produits pétroliers, s'inscrit à 149'731 millions FCFA en hausse de 5,8% par rapport à l'exercice précédent qui avait atteint 141'390 millions FCFA.

Avec 230,2 kt sur le marché intérieur, les ventes reculent de 13,6 kt par rapport à 2009, soit -5,6%. Les ventes restent toutefois supérieures à 2008 (+2,8%).

Les quantités vendues sur le marché sont les suivantes, par catégories de produits :

(en kt)	2008	2009	2010
Réseau : Produits Blancs	133,6	144,9	139,3
Commerce Général : Produits Blancs	37,8	42,5	43,3
Produits noirs & Autres	8,2	7,3	7,6
Lubrifiants	2,9	2,6	3,6
GPL	21,1	25,3	22,2
<b>Marché terrestre</b>	<b>203,6</b>	<b>222,6</b>	<b>216</b>
Aviation	19,8	20,3	13,5
Soutes locales	0,5	0,9	0,7
<b>Total marché intérieur</b>	<b>223,9</b>	<b>243,8</b>	<b>230,2</b>
Exportation & marine internationale	1,9	4,9	9,1
<b>Total marché</b>	<b>225,8</b>	<b>248,7</b>	<b>239,3</b>

L'évolution par canal d'activité est la suivante :

- Les ventes du Commerce Général (+0,8 kt), de Produits Noirs fuel et DDO (+0,3 kt), de Lubrifiants (+1 kt) ainsi que les exportations (fuel Marine) progressent. La performance des Lubrifiants (+38% en 2010 vs. 2009) confirme notre dynamique commerciale sur le secteur industriel ;
- En revanche, le réseau perd 5,6 kt. Ce recul s'explique principalement par la contraction du marché en Novembre et en Décembre, également par une perte temporaire de volumes suite à des travaux importants de modernisation de nos stations (chiffrée à 1% de part de marché), enfin par la concurrence des distributeurs indépendants ;
- L'activité GPL perd -3,1Kt et reste dépendante du monopole d'approvisionnement du marché ;
- Au niveau des ventes Aviation, nous enregistrons un recul de -6,8 KT sur un marché dépendant du contexte politique (-21% par rapport à 2009) ;
- En synthèse, nous maintenons notre position de leader avec 25% de part de marché, le deuxième demeurant Shell avec 15,4% ;
- La part de marché du GPP est estimée à 66,7% en 2010 contre 68% en 2009 ;

## Parts de marché

Source : données GPP + Estimation	2008	2009	2010
Réseau : Produits Blancs	25,8%	27,5%	25,3%
Commerce Général	22,5%	25,2%	22,9%
GPL	18,7%	20,4%	17,5%
Aviation	40,8%	26,6%	22,5%
Lubrifiants	35,9%	35,3%	46,2%
Marché terrestre	25,1%	27,4%	25,0%

## INVESTISSEMENTS

L'exécution du budget d'investissements se détaille comme indiqué dans le tableau ci-après :

(en millions de FCFA)	Réalisé 2010	Objectif 2011
Réseau nouveau		200
Réseau existant	2 269	2 933
Consommateurs	441	400
GPL	449	796
Aviation	57	136
Lubrifiants	14	15
Dépôt MSTT	330	517
Informatique	42	10
Matériels, mobiliers et autres	123	70
Investissements financiers	99	1 100
<b>TOTAL</b>	<b>3 824</b>	<b>6 177</b>

Les investissements réalisés au cours de l'exercice 2010 se sont élevés à 3 824 millions de FCFA. Sur le Réseau, l'année 2010 a été marquée par :

- la rénovation des stations-service dans le sud (Projet Ivoire : 2 101 MFCFA),
- le remplacement et la mise en place de nouveaux équipements de station (135MFCFA),
- la poursuite de notre politique de consolidation du foncier (renouvellement de baux long terme 77M).

Sur le Commerce Général, on note en particulier le financement d'installations de stockage et de distribution chez un important client minier.

Dans le canal GPL, les investissements ont porté sur l'amélioration du centre emplitteur (sécurité production) pour 73M CFA et l'acquisition de bouteilles de gaz (371 MFCFA).

Les investissements 2010 sur le dépôt AOT ont permis le redémarrage des activités dudit dépôt le 10 octobre 2010.

La poursuite du plan d'action HSEQ (mise à bord et stockage) à hauteur de la participation de TOTAL Côte d'Ivoire dans le Pool HRS Abidjan et Yamoussoukro constitue les dépenses d'investissement sur le canal Aviation.

En 2011, outre la poursuite du plan Ivoire (2 543MFCFA), TOTAL Côte d'Ivoire souhaite étendre ses capacités dans le stockage de GPL et l'embouteillage.

## RESULTAT ET AFFECTATION DU BENEFICE NET DE L'EXERCICE 2010

(en millions de FCFA)	2009	2010	Ecart
<b>Marges Produits</b>	<b>16 386</b>	<b>15 787</b>	<b>-599</b>
Frais fixes	- 6 120	- 8 146	-2026
Amortissement / Provisions	-3 166	-2 750	416
Autres éléments / dividendes	281	-106	-387
Impôts	-1 947	-1 634	360
Frais Financiers	-104	-117	-13
<b>Résultat Net</b>	<b>5 330</b>	<b>3 034</b>	<b>-2 249</b>

La baisse du résultat entre 2009 et 2010 s'explique principalement par :

- des éléments non récurrents comptabilisés en 2009 pour 1 838 MCFA :
  - 517M : réduction de la dette consignation (1072M CFA en 2009 vs 555M en 2010),
  - 444M : gains sur taxes parafiscales / stock de sécurité,
  - 165M : gains sur bons valeurs expirés,
  - 710M : récupération TVA 2005-2007,
- des éléments non récurrents comptabilisés en 2010 pour 826 MCFA :
  - 482M : plan de départ volontaire,
  - 344M : reconstitution de la provision retraite légale,

Ces éléments sont compensés partiellement par un effet marge produit positif de 610 MFCA tiré par les marges Lubrifiants, une amélioration des marges non pétrolières de 308 MFCA, en contrepartie d'un effet volume de -391 MCFA.

Le résultat net de TOTAL Côte d'Ivoire s'établit donc, au titre de l'exercice 2010, à

**3 034 076 593 FCFA.** Nous vous proposons l'affectation suivante du bénéfice de l'exercice :

Origines	Montant	Affectations	Montant
Report à nouveau antérieur (pertes)	-	Réserve légale	-
Report à nouveau (bénéficiaire)	-	Autres réserves (disponibles)	-
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>3 034 076 593</b>	<b>Dividendes</b>	<b>1 517 025 387</b>
Prélèvement sur les réserves libres	-	Autres affectations	-
		Report à nouveau	1 517 051 206
<b>Total (A)</b>	<b>3 034 076 593</b>	<b>Total (B)</b>	<b>3 034 076 593</b>

Sur la base de cette répartition, le dividende brut par action serait de 2 409 CFA.

Après retraitement (IRVM sur dividendes reçus) et retenue à la source de 10% au titre de l'IRVM, le dividende net par action serait de 2 170 FCFA, dont la mise en paiement interviendra au plus tard dans un délai de 30 jours après la tenue de l'Assemblée Générale.

## SITUATION DE LA SOCIETE APRES LA CRISE ET PERSPECTIVE.

- Durant la crise du mois d'avril, une quarantaine de stations service ont été victimes de pillages à des degrés divers.
- Fort heureusement nos outils logistiques (dépôt carburants, dépôts gaz, usine de conditionnement lubrifiants, dépôt de lubrifiants et dépôt aviation) et nos bureaux sont restés intacts.
- Les dégâts matériels ainsi que les pertes sur stocks carburant, gaz et boutiques sont en cours d'évaluation. Un chiffrage encore provisoire des dégâts matériels et pertes sur stocks s'établit à environ 700M FCFA. Une provision de 450M FCFA a été dotée dans les comptes d'avril 2011 dans la mesure où le fait générateur direct et prépondérant, à savoir les affrontements armés à partir du 29 mars 2011 et leurs corollaires en terme de pillages, se situe sur l'exercice 2011.
- Les dégâts subis ne remettent pas en question la continuité de l'exploitation. Ils nécessitent des réparations, actuellement effectuées en urgence pour rétablir au plus vite notre potentiel de vente.
- A la sortie de la crise qui a secoué le pays ces derniers mois, il est difficile d'anticiper sur le rythme de la remise en route de l'économie. Il faudra quelques mois d'activité et de mise en place des nouvelles autorités pour pouvoir mieux appréhender ce nouvel environnement et évaluer les perspectives de la société.
- Priorités 2011 :
  - La sécurité de nos opérations sur toute la chaîne de distribution,
  - La remise en état des stations touchées durant les pillages du mois d'avril,
  - Le redéploiement de nos activités hors Abidjan dans des conditions de sécurité optimales
  - La reprise de nos activités et de nos stations en zone CNO,
  - L'amélioration de notre logistique GPL,

## **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Les membres du Conseil d'Administration ont été tenus informés de la signature de deux nouvelles conventions entrant dans le champ d'application des articles 438 à 448 et 450 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique :

- un contrat d'Assistance Générale conclu entre TOTAL Outre-Mer et TOTAL Côte d'Ivoire,
- un contrat de Recherche et Développement conclu entre TOTAL Raffinage & Marketing et TOTAL Côte d'Ivoire,

Ces conventions ont été portées à la connaissance des Commissaires aux comptes. Elles seront soumises à votre approbation après lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes.

## **QUITUS AUX ADMINISTRATEURS ET DECHARGE AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Après la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des Commissaires aux Comptes, Il est proposé à l'Assemblée Générale de donner quitus à tous les administrateurs pour leur gestion ainsi que décharge aux Commissaires aux comptes.

## **RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE DEUX ADMINISTRATEURS**

Il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Stanislas MITTELMAN, arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2010, pour une nouvelle période de trois (3) ans ; soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Il est proposé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jérôme DECHAMPS, arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2010, pour une nouvelle période de trois (3) ans ; soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

## **EXPIRATION DU MANDAT DE DEUX ADMINISTRATEURS**

Le Conseil décide de ne pas proposer de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Firmin AHOUNE qui arrive à échéance à l'issue de cette Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010 et tient à exprimer ici l'expression de ses plus chaleureux remerciements à Monsieur Firmin AHOUNE pour son engagement auprès de TOTAL Côte d'Ivoire.

Le Conseil décide de ne pas proposer de renouveler le mandat d'administrateur de la société PETROCI qui arrive à échéance à l'issue de cette Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010. Cette décision est motivée par le fait que PETROCI est devenue ces dernières années une société de distribution dotée d'un réseau de stations-service, donc concurrente de TOTAL Côte d'Ivoire ce qui était susceptible de causer un conflit d'intérêt et posait ainsi problème en terme de gouvernance (ce point avait d'ailleurs fait l'objet d'une question lors de l'Assemblée Générale de 2008). Les deux sociétés ont de bonnes relations et continuent par ailleurs de coopérer dans les différents pools et sociétés logistiques dans lesquels elles ont des participations.

Le conseil d'administration tient à exprimer ici l'expression de ses plus chaleureux remerciements à la société PETROCI pour son engagement auprès de TOTAL Côte d'Ivoire.

## NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Nous vous proposons de nommer la société « Caisse Nationale de Prévoyance Sociale » (CNPS) en qualité de nouvel administrateur pour une période de trois (3) ans devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

## INDEMNITES DE FONCTION DES ADMINISTRATEURS

Il est proposé à l'Assemblée Générale, conformément à l'article 19 des statuts, d'allouer au Conseil d'Administration des indemnités de fonction d'un montant brut de 20 millions de FCFA pour l'exercice 2010, au même niveau que celles de l'exercice précédent.

Ces indemnités de fonction seront maintenues jusqu'à nouvel ordre, et portées dans les charges d'exploitation.

## MODIFICATION DES STATUTS

### ARTICLE 2

Il est proposé à l'Assemblée Générale de modifier l'objet social de TOTAL Côte d'Ivoire afin d'y faire apparaître clairement l'activité d'Avitaillement, ainsi que des activités annexes, mais récurrentes, qui n'y figurent pas.

L'article 2 des statuts sera ainsi rédigé (les ajouts à l'ancienne version sont soulignés) :

#### *« Article 2 – Objet*

*La société a pour objet tant en Côte d'Ivoire qu'à l'étranger, et sous réserve le cas échéant de l'obtention des autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes :*

- *L'importation, le commerce et l'industrie des hydrocarbures et leurs dérivés sous toutes leurs formes, et par tout moyen ; notamment la distribution sur un réseau de stations-services, la commercialisation à des personnes physiques et morales, la réalisation d'opérations de manutention spécialisées, d'avitaillement maritime, d'avitaillement de tous aéronefs et autres bâtiments, etc...*
- *La construction, le développement et l'exploitation des dépôts d'hydrocarbures ainsi que toute activité connexe notamment liées aux énergies renouvelables ;*
- *La négociation et l'exécution de tous contrats et généralement, de toutes opérations immobilières ou mobilières avec tous tiers, l'obtention et la gestion de toute autorisation susceptible de se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.*
- *Toute opération de transport par toutes voies des huiles minérales de toute nature et leurs dérivés et succédanés ;*
- *Toutes activités de boutiques : achats et ventes de marchandises diverses ;*
- *L'installation, la vente, la location, la mise en œuvre, l'exploitation de tout équipement destiné à l'entretien et la réparation des véhicules ; L'entretien et la réparation de véhicules ;*
- *La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ;*

*Et plus généralement, toutes opérations économiques entrant dans l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement »*



## ARTICLE 14

Le Conseil propose de modifier les statuts conformément à sa décision relative à la bonne gouvernance prise lors du CA du 11 février 2009 et portant limitation de l'âge des administrateurs.

L'article 14 des statuts sera modifié en insérant un alinéa 4 rédigé comme suit :

*« Les administrateurs sont toujours rééligibles. Toutefois, le mandat d'un administrateur ne saurait être renouvelé dès lors qu'il atteint l'âge de soixante dix (70) ans à la date de l'Assemblée Générale appelée à constater l'expiration de son mandat ».*

Le reste de l'article 14 demeure inchangé.

Avant que les Commissaires aux comptes, en conformité des dispositions légales ne vous donnent lecture de leurs rapports, nous tenons à remercier les cadres, agents de maîtrise et employés de la société pour leurs efforts, leur confiance et le travail qu'ils ont accompli.

# RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

## ETATS FINANCIERS ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des états financiers annuels de la société Total Côte d'Ivoire, S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les états financiers annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

### I. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des états financiers et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

En application des règles comptables sur les événements postérieurs à la clôture, les risques et charges résultant de la crise post électorale doivent être constatés dans les états financiers 2010 dès lors qu'ils sont connus entre la date de clôture et la date d'arrêté des états financiers annuels.

Au cours de la récente crise militaire, des actifs de la société ont subi des dégâts et pillages dont le coût est estimé par la direction à ce jour à environ FCFA 700 millions dont FCFA 450 millions déjà comptabilisés dans les comptes d'avril 2011 pour couvrir une partie de ces pertes.

Compte tenu de ce qui précède, nous estimons qu'une provision de FCFA 700 millions aurait du être constatée dans les états financiers au 31 décembre 2010, ce qui a eu pour conséquence de majorer le résultat avant impôt arrêté à cette date pour FCFA 700 millions.

Dans la mesure où la direction considère que cette crise n'est pas consécutive à la crise post électorale née en novembre 2010, elle a décidé de constater ces charges sur l'exercice 2011.

Sous cette réserve, Nous certifions que les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable.

## II. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

### **Les Commissaires aux Comptes :**

SIGECO

Bernard N'Dabian Kroah Bilé

Associé

ERNST & YOUNG

Caroline Zamojciowna-Orio

Expert-comptable Diplômé

# RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

## I. CONVENTION CONCLUE AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous informons que nous avons été avisé de la convention suivante conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 438 à 448 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

### **Contrat d'assistance générale avec la société Total Outre-mer**

**Administrateur concerné :** Monsieur Stanislas MITTELMAN

**Objet :** Prestations d'assistance générale fournies par Total Outre-Mer à Total Côte d'Ivoire en date du 18 mai 2010.

**Modalités et rémunération :** La rémunération des prestations d'assistance générale est prévue à l'article 4. Le prix de marché des Services Indirects rendus par Total Outre-Mer dans le cadre de cette convention au profit de Total Côte d'Ivoire correspond à une quote-part de l'ensemble des coûts réels supportés par Total Outre-Mer pour la réalisation de ces Services Indirects augmentée d'une marge calculée sur une partie des coûts réels conformément à la méthode du prix de revient majoré, habituellement utilisée pour ce type de prestations.

Le montant comptabilisé en charge par la société au titre de l'exercice 2010 s'élève à FCFA 716.328.658

## II. CONVENTION CONCLUE NON PREALABLEMENT AUTORISEE

En application de l'article 441 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous portons à votre connaissance la convention suivante qui a été conclue sans autorisation préalable de votre conseil d'administration.

**Administrateur concerné :** Monsieur Stanislas MITTELMAN

**Objet :** Prestations de recherche et développement fournies par Total Raffinage et Marketing à Total Côte d'Ivoire en date du 31 janvier 2011.

**Modalités et rémunération :** La rémunération des prestations est prévue à l'article 5 du contrat. Le montant facturé correspond à une quote-part des charges attribuables à Total Côte d'Ivoire.

Le montant comptabilisé en charge par la société au titre de l'exercice 2010 s'élève à FCFA 100.859.292.

Nous vous précisons que, lors de sa réunion du 25 mai 2011, votre conseil d'administration a décidé d'autoriser a posteriori cette convention.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **Les Commissaires aux Comptes :**

SIGECO

Bernard N'Dabian Kroah Bilé

Associé

ERNST & YOUNG

Caroline Zamojciowna-Orio

Expert-comptable Diplômé

## RESOLUTIONS

Nous vous remercions de bien vouloir adopter les résolutions à l'ordre du jour dont nous allons vous donner successivement lecture et nous accorder votre quitus pour l'exercice écoulé.

### Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture

- du rapport du Conseil d'administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2010
- du rapport général des Commissaires aux comptes sur cet exercice,

Approuve le bilan et les comptes de l'exercice social 2010, tels que présentés et arrêtés.

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 438 à 448 et 450 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'intérêt économique.  
Elle approuve l'ensemble des Conventions citées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes

#### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs pour leur gestion et décharge aux Commissaires aux comptes.

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de distribuer à hauteur de 50% le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010, dont le bénéfice s'élève à 3 034 076 593 FCFA, ainsi qu'il suit :

<b>Dividendes bruts aux actionnaires :</b>	<b>1 517 025 387 FCFA</b>
<b>Report à nouveau :</b>	<b>1 517 051 206 FCFA</b>
<b>Résultat distribuable :</b>	<b>3 034 076 593 FCFA</b>

Sur la base de cette répartition, le dividende brut par action est de 2 409 FCFA.

Après retraitement (IRVM sur dividendes reçus) et retenue à la source de 10% au titre de l'IRVM, dividende net par action sera de 2 170 FCFA, dont la mise en paiement interviendra au plus tard dans un délai de 30 jours après la tenue de l'Assemblée Générale.

## **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur, venu à échéance, de Monsieur Stanislas MITTELMAN pour une période de trois ans devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

## **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur, venu à échéance, de Monsieur Jérôme DECHAMPS pour une période de trois ans devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

## **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration du mandat de Monsieur Firmin AHOUNE, et approuve la proposition du Conseil d'Administration de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Firmin AHOUNE.

## **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration du mandat de la société PETROCI, et approuve la proposition du Conseil d'Administration de ne pas renouveler le mandat de PETROCI.

## **NEUVIEME RESOLUTION**

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de nommer la « Caisse Nationale de Prévoyance Sociale » en qualité de nouvel administrateur pour une période de trois ans devant expirer à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

## **DIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale Ordinaire maintient à 20 000 000 FCFA le montant global annuel brut des indemnités de fonction attribuées aux administrateurs et laisse le soin au Conseil d'Administration d'en assurer la libre répartition.

## Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

### ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, décide de modifier l'objet social de TOTAL Côte d'Ivoire et de modifier l'article 2 des statuts comme suit :

« Article 2 – Objet

*La société a pour objet tant en Côte d'Ivoire qu'à l'étranger, et sous réserve le cas échéant de l'obtention des autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes :*

- *L'importation, le commerce et l'industrie des hydrocarbures et leurs dérivés sous toutes leurs formes, et par tout moyen ; notamment la distribution sur un réseau de stations-service, la commercialisation à des personnes physiques et morales, la réalisation d'opérations de manutention spécialisée, d'avitaillement maritime, d'avitaillement de tous aéronefs et autres bâtiments, etc...*
- *La construction, le développement et l'exploitation des dépôts d'hydrocarbures ainsi que toute activité connexe notamment liées aux énergies renouvelables ;*
- *La négociation et l'exécution de tous contrats et généralement, de toutes opérations immobilières ou mobilières avec tous tiers, l'obtention et la gestion de toute autorisation susceptible de se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.*
- *Toute opération de transport par toutes voies des huiles minérales de toute nature et leurs dérivés et succédanés ;*
- *Toutes activités de boutiques : achats et ventes de marchandises diverses ;*
- *L'installation, la vente, la location, la mise en œuvre, l'exploitation de tout équipement destiné à l'entretien et la réparation des véhicules ; L'entretien et la réparation de véhicules ;*
- *La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ;*

*Et plus généralement, toutes opérations économiques entrant dans l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement »*

### DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, décide de modifier l'article 14 des statuts, en insérant un alinéa 4 rédigé comme suit :

*« Les administrateurs sont toujours rééligibles. Toutefois, le mandat d'un administrateur ne saurait être renouvelé dès lors qu'il atteint l'âge de soixante dix (70) ans à la date de l'Assemblée Générale appelée à constater l'expiration de son mandat ».*

Le reste de l'article 14 demeure inchangé.

## Résolution relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire

### TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès verbal à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales ou autres.



## COMPTE DE RESULTAT

(en millions de FCFA)

	2009	2010
Chiffre d'affaires	137 072	148 523
Autres produits	4 318	1 208
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS</b>	<b>141 390</b>	<b>149 731</b>
Achats de marchandises et variation de stocks	(113 832)	(124 299)
Autres achats	(520)	(546)
Transports	(4 792)	(5 261)
Services extérieurs	(6 660)	(7 360)
Impôts et taxes	(1 008)	(827)
Autres charges	(2 751)	(1 100)
<b>Total achats et frais divers</b>	<b>(129 563)</b>	<b>(139 393)</b>
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>11 827</b>	<b>10 338</b>
Charges de personnel	(3 976)	(3 497)
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>7 851</b>	<b>6 841</b>
Transfert de charges		
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes	(694)	(2 005)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>7 157</b>	<b>4 836</b>
Produits financiers	467	74
Charges financières	(348)	(157)
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>119</b>	<b>(83)</b>
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>7 276</b>	<b>4 753</b>
Produits hors activités ordinaires	0	143
Charges hors activités ordinaires		(228)
<b>RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>0</b>	<b>(85)</b>
Impôts sur le résultat	(1 946)	(1 634)
<b>BENEFICE NET</b>	<b>5 330</b>	<b>3 034</b>

# BILAN

(en millions de FCFA)

	2009	2010
<b>ACTIFS</b>		
Charges immobilisées	855	855
Immobilisations incorporelles	10 304	12 146
Immobilisations corporelles	4 634	4 684
<b>Actifs immobilisé</b>	<b>15 793</b>	<b>17 686</b>
Stocks	9 611	10 146
Créances et emplois assimilés	27 613	26 219
<b>Actif circulant</b>	<b>37 224</b>	<b>36 365</b>
<b>Trésorerie - Actif</b>	<b>3 342</b>	<b>5 080</b>
<b>Total Actif</b>	<b>56 359</b>	<b>59 130</b>
<b>PASSIF</b>		
Capital, primes et réserves	17 857	16 392
Résultat net de l'exercice	5 330	3 034
Autres capitaux propres	4 033	4 033
<b>Capitaux propres</b>	<b>27 220</b>	<b>23 459</b>
Dettes financières diverses	1 558	1 222
Provisions financières pour risques et charges	628	1 128
<b>Dettes financières et ressources assimilées</b>	<b>2 186</b>	<b>2 349</b>
Clients, avances reçues	6 838	7 111
Fournisseurs d'exploitation	10 412	17 348
Dettes fiscales et sociales et autres dettes	6 370	4 435
<b>Passif circulant</b>	<b>23 620</b>	<b>28 894</b>
<b>Trésorerie - Passif</b>	<b>3 333</b>	<b>4 427</b>
<b>Total Passif</b>	<b>56 359</b>	<b>59 130</b>

## TABLEAU FINANCIER DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

(en millions de FCFA)

	2009	2010
<b>RESSOURCES</b>		
Capacité d'autofinancement globale	5 673	5 123
Cessions d'immobilisations Incorporelles	0	
Cessions d'immobilisations corporelles	0	144
Cessions d'immobilisations financières	214	
Augmentation de capital par apports nouveaux		
Autres dettes financières	1566	201
Variation du besoin de financement		6133
<b>Total ressources</b>	<b>7 453</b>	<b>11 601</b>
<b>EMPLOIS</b>		
Dividendes	7 303	6 795
Acquisition d'immobilisations incorporelles	24	
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 498	3 492
Acquisition d'immobilisations financières	195	116
Remboursement autres dettes financières	1073	555
Variation du besoin de financement	4911	
<b>Total emplois</b>	<b>16 004</b>	<b>10 958</b>
Variation de trésorerie	-8 551	643
	<b>7 453</b>	<b>11 601</b>

# ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS

## PRINCIPES COMPTABLES

Base d'établissement des états financiers annuels.

Les états financiers annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable du Syc - OHADA.

Les opérations inscrites en comptabilité sont enregistrées à leur coût historique à l'exception des immobilisations corporelles figurant dans le fichier des immobilisations au 1er octobre 1993 qui ont été réévaluées (ainsi que leurs amortissements), conformément aux dispositions de la loi de Finance pour la gestion 1995.

### Charges Immobilisées et immobilisations incorporelles

Les frais divers d'établissement sont amortis sur une durée de 5 ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Toutefois, le droit comptable de l'OHADA admet qu'un amortissement exceptionnel des frais d'établissement puisse être pratiqué afin de rendre possible la distribution de dividendes lorsque les réserves libres sont inférieures à la valeur nette comptable de ces frais d'établissement.

Le fonds de commerce ne fait pas l'objet d'amortissement conformément aux règles comptables en vigueur.

### Immobilisations corporelles et amortissements

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, à l'exception des biens apportés par les sociétés ESSO CI, TRANSCOGAZ et ELF OIL CI qui sont enregistrés à leur valeur d'apport. Les immobilisations corporelles existant dans le fichier des immobilisations au 1er octobre 1993 ont toutefois été réévaluées ainsi que leurs amortissements par application d'un coefficient de 1,4.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilisation estimée :

• Constructions	20 ans
• Citernes des dépôts et installations aviation	15 ans
• Matériel, citernes prêtées aux utilisateurs, bouteilles de gaz	10 ans
• Mobilier, matériel de bureau et d'habitation	10 ans
• Matériel prêté aux utilisateurs (sauf citernes)	5 ans
• Matériel informatique	5, 3 et 2 ans
• Véhicules	3 ans

## **Titres de participation**

Les titres de participation sont valorisés à leur coût d'acquisition. Cependant, il est constitué une provision pour dépréciation lorsque la quote-part dans l'actif net de la société émettrice est inférieure au coût d'acquisition des titres.

## **Créances**

Les créances figurent au bilan à leur valeur nominale.

Les créances sur le secteur privé font l'objet d'une provision pour dépréciation au cas par cas, en fonction du risque de non recouvrement estimé.

Conformément aux principes comptables en vigueur, les créances sur le secteur public et parapublic (sociétés d'Etat ou d'économie mixte) ne font pas l'objet de provisions pour couvrir les risques de non recouvrement, lorsque ces créances ne sont pas contestées.

## **Stocks**

Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré des achats.

Les stocks n'ayant pas enregistré de mouvements depuis plus d'un an font l'objet d'une dépréciation.

## **Provisions réglementées**

La contribution de la société à la constitution des stocks de sécurité, prélevée jusqu'au 30 avril 1991 sur la marge de distribution des produits pétroliers conformément à la structure officielle des prix des hydrocarbures jusqu'à cette date, faisait l'objet de la part de la société TOTAL COTE D'IVOIRE SA d'une provision inscrite au passif du bilan dans les comptes de provisions réglementées en exonération temporaire d'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

## **Situation fiscale latente**

La situation fiscale latente résulte des différences temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal. Le droit comptable du Sysc - OHADA ne prévoit pas la comptabilisation de la situation fiscale latente.

Seul l'impôt sur les bénéfices exigible au titre de l'exercice est comptabilisé. Selon les dispositions de ce nouveau référentiel comptable, les impôts différés correspondants doivent être mentionnés dans la rubrique II.A.6 de l'état annexé.

## COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

Le total bilan a connu une hausse de 4,91% en 2010 et a atteint 59 milliards de FCFA.

Les actifs longs termes continuent de progresser de 11,98% à 17 milliards de FCFA et suite notamment aux investissements Réseau.

Les actifs circulants sont en baisse de -2,31% à 36 milliards de FCFA du fait de la baisse de nos créances et emplois assimilés notamment les créances clients.

Les capitaux propres sont en baisse de 3.7 milliards de FCFA en 2010 et atteignent 23 milliards de FCFA conformes aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2010.

Les dettes financières passent de 2,2 à 2,3 milliards de FCFA en 2010 et sont composées des consignes bouteilles de gaz à hauteur de 1,2 milliard de FCFA et des provisions financières pour risques et charges de 1,1 milliard de FCFA.

L'encours de la dette d'exploitation passe (achats de produits pétroliers) de 24 milliards à 28 milliards de FCFA en 2010.

Compte tenu des perspectives de reprise économique post-crise, et de l'accent qui sera mis sur la raffinerie, les infrastructures routières et le système de transport dans le pays, il n'a pas été jugé adéquat de provisionner les titres SIR et SOCOPRIM, ni la créance SOTRA inscrits respectivement dans nos livres pour 2 866MCFA, 694MCFA et 1 055MCFA.

## Immobilisations corporelles

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice se résument comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2009	Acquisitions et transferts	Cessions et transferts	31/12/2010
Terrains	1 382			1 382
Bâtiments	10 806	63		10 869
Installations et agencements	4 810	43		4 853
Matériel	26 836	3 386	(30)	30 192
Matériel de transport	806		(257)	549
<b>Valeurs brutes</b>	<b>44 640</b>	<b>3 492</b>	<b>(287)</b>	<b>47 845</b>
Amortissements	(33 998)	(1 497)	134	(35 361)
Provisions	(337)			(337)
<b>Valeurs nettes</b>	<b>10 304</b>	<b>1 995</b>	<b>(153)</b>	<b>12 146</b>

Les immobilisations corporelles nettes enregistrent une hausse de 1 842 millions de FCFA par rapport à l'année précédente. Cela s'explique par les investissements réalisés essentiellement sur :

- **le Réseau** avec la poursuite de notre campagne de remplacement et d'accroissement des capacités de stockage, aménagements de stations, remplacement et mise en place de nouveaux équipements: 2 269 millions de FCFA ;
- **le Commerce Général** avec les travaux de stockage sur les sites de nos clients et changement de volucompteurs ;
- **le GPL** avec la poursuite de l'acquisition des bouteilles de gaz de 6 kg et de 12,5 kg.
- **Les Dépôts** avec la réouverture du dépôt AOT petit Bassam.

Les dotations aux amortissements comptabilisées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2010 sont de 1 497 millions de FCFA.

## Immobilisations financières

Les immobilisations financières se décomposent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2009	Augmentations	Cessions	31/12/2010
Prêts et créances à plus d'un an	172	48	(18)	202
Titres de participation minoritaire	4 280		(1)	4 279
Dépôts et cautionnements	184	19		203
<b>Total</b>	<b>4 636</b>			<b>4 684</b>

## Prêts et créances à plus d'un an

Ce poste s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2009	31/12/2010
Prêt à SESP	18	18
Prêt au personnel	170	200
Créances à plus d'un an	2	2
<b>Total Brut</b>	<b>190</b>	<b>220</b>
Provision pour dépréciation	(18)	(18)
<b>Total</b>	<b>172</b>	<b>202</b>

Le prêt SESP porte intérêt au taux de la BCEAO majoré de 1,25 point. Aucun intérêt n'a été décompté sur l'exercice en raison de la mise en sommeil de cette société.

Ce prêt fait l'objet d'une provision pour dépréciation à hauteur de FCFA 18 millions.



## Titres de participations minoritaires

Sociétés émettrices	Part du capital au 31/12/10	Nbre de titres au 31/12/10	Val. Brute au 31/12/09	Val. Brute au 31/12/10
SIFAL	35,00%	4 900	553	553
SESP	42,45%	688	11	11
SIR	20,35%	793 650	2 866	2 866
GESTOCI	37,50%	9 000	90	90
SOCOPRIM SA	5,00%	6 940	694	694
SIAP	35,00%	105 020	53	53
CIE			20	20
IVOIRE GLACONS		0	1	0
<b>Total valeur brute</b>			<b>4 288</b>	<b>4 287</b>
Provisions pour dépréciation			(358)	(8)
<b>Total valeur nette</b>			<b>3 930</b>	<b>4 279</b>

La provision pour dépréciation de 8 millions de FCFA concerne les titres SESP.

## Dépôts et cautionnements

Cette rubrique s'analyse comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	31/12/2010
Loyers payés d'avance	157	82	(4)	235
Autres dépôts et cautions	45			45
<b>Valeurs brutes</b>	<b>202</b>	<b>82</b>	<b>(4)</b>	<b>280</b>
Provisions pour dépréciation	(18)			(18)
<b>Valeurs nettes</b>	<b>184</b>			<b>262</b>

## Capital, primes et réserves

Les variations de l'exercice se présentent comme suit, en millions de FCFA :

	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	31/12/2010
Capital social	3 148			3 148
Prime d'émission	1 106			1 106
Prime de fusion	7 800			7 800
Ecart de réévaluation	1 633			1 633
Réserves indisponibles	630			630
Réserves libres	3 540		(1 465)	2 075
<b>Valeurs brutes</b>	<b>17 857</b>		<b>(1 465)</b>	<b>16 392</b>

L'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2010 avait décidé de prélever sur les réserves libres un montant de 1 465 millions de FCFA pour rajouter au résultat net de l'exercice 2009 en vue d'une distribution de dividendes.

Les réserves indisponibles au 31 décembre 2010 ne concernent que les réserves légales de 630 millions de FCFA.

## Autres capitaux propres

Cette rubrique correspond aux provisions règlementées et comprend, en millions de FCFA :

	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	31/12/2010
Prov. Pour stock de sécurité	4 033			4 033
<b>Total</b>	<b>4 033</b>			<b>4 033</b>

## Dettes financières et ressources assimilées

	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	31/12/2010
Autres dettes : consignations bouteilles	1 558	218	(555)	1 221
Provisions pour risques & charges	628	500		1 128
<b>Total</b>	<b>2 186</b>	<b>718</b>	<b>(555)</b>	<b>2 348</b>

**Augmentation Autres dettes** : consignes bouteilles GPL de 218 MFCFA

**Diminutions Autres dettes** : gain sur consignes bouteilles GPL 555 MFCFA

Les provisions financières pour risques et charges s'analysent comme suit à la clôture de l'exercice, en millions de FCFA :

	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	31/12/2010
Prov. Pour indemnités retraite	55	344		399
Provisions litiges	573	350	(194)	729
<b>Total</b>	<b>628</b>	<b>694</b>	<b>(194)</b>	<b>1 128</b>

La variation nette des provisions pour risques s'explique par des dotations aux provisions pour litiges de 350 M FCFA et reprise sur provision de 194 MFCFA.

La provision pour retraite légale a été reconstituée pour 344 MFCFA.

# COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTATS

## Chiffre d'Affaires

La répartition est la suivante :

	2009	2010
Ventes de produits pétroliers:	136 390	147 882
Produits accessoires (dont loyers & commissions) :	682	640
Produits divers :	3 075	986
Reprise provisions exploitation :	1 243	222
	<b>141 390</b>	<b>149 730</b>

### **Produits divers :**

	2009	2010
Déconsignation bouteilles détruites	1 072	555
Taxes parafiscales stock de sécurité	444	
Retour Bons valeurs & Clients créditeurs	266	
Remboursement différentiel TVA 2005 à 2007	710	
Opérations Pool	583	281
Autres produits		150

### **Reprise provisions d'exploitation :**

Sur stock	7	113
Sur créances	1 235	109

## Autres Achats

Les autres achats passent de 520 millions à 546 millions FCFA, en ligne par rapport à 2009 :

### Transports

Les frais de transports subissent une hausse de 468 millions, passant de 4 792 à 5 260 millions FCFA.

Transport sur ventes	4 789 millions
Frais de déplacement	443 millions

### Services extérieurs

La répartition est la suivante :

	2009	2010
Coût passage & Autres produits pétroliers :	2 778	3 235
Autres services extérieurs :	3 882	4 125
	<b>6 660</b>	<b>7 360</b>

Les charges ont augmenté de 699 millions et se justifient par les rubriques ci-après :

Coût de passage dépôts	+	456	millions
Autres charges	+	40	millions
Maintenance	+	145	millions
Télécommunication	+	28	millions
Publicité	+	58	millions

## Impôts et taxes

Les impôts et taxes subissent une baisse de 180 millions FCFA. Ils passent de 1008 millions FCFA en 2009 pour atteindre 827 millions FCFA en 2010.

## Autres charges

La baisse de 1 651 millions FCFA de charges par rapport à 2009 se décompose comme suit :

Diminution dotation provisions créances douteuses	- 701
Abandon créances (pertes sur créances irrécouvrables)	- 907
Autres charges	- 43

## Charges de personnel

Les frais de personnel baissent de 479 millions par rapport à 2009 qui avait intégré une charge exceptionnelle de FCFA 800 millions liée la mise en oeuvre du dispositif de retraite complémentaire DEFIPRO.

2010 intègre par ailleurs une charge de FCFA 482 millions liée à la mise en oeuvre d'un plan volontaire de départ qui s'est achevé en 2011 avec une charge de FCFA 586 millions dans les comptes de 2011.

## Dotations aux amortissements et provisions nettes

	2009	2010
Amortissement immobilisations	1 654	1 497
Dotations pour prov. long terme	86	694
Reprise pour risque	(209)	(186)
Reprise pour retraite	(837)	

La dotation aux amortissements passe de 1654 à 1497 millions FCFA, soit une baisse de 157 millions FCFA réalisée par des immobilisations complètement amorties.

La provision pour litige passe de 86 millions à 694 millions FCFA qui se compose de :

Provision		
retraite	344	millions
Provisions s/		
risques	350	millions

Les conséquences des affrontements armés à partir du 29 mars 2011, et leurs collatéraux en terme de pillages et de dégâts sur nos actifs, n'ont pas été provisionnés dans les comptes 2010 dans la mesure où le fait générateur direct et prépondérant se situe sur l'exercice 2011 et que nos stations n'avaient subi aucun dommage jusqu'au 29/03/2011.

Une provision de 450M FCFA a été dotée à cet effet dans les comptes du mois d'avril 2011.

## Résultats Financiers

	2009	2010
Revenus des titres de participation :	58	9
Autres	61	(92)

## Résultats des activités ordinaires

Une plus value de 84 millions due à la reprise des véhicules Car plan par la SGBCI.

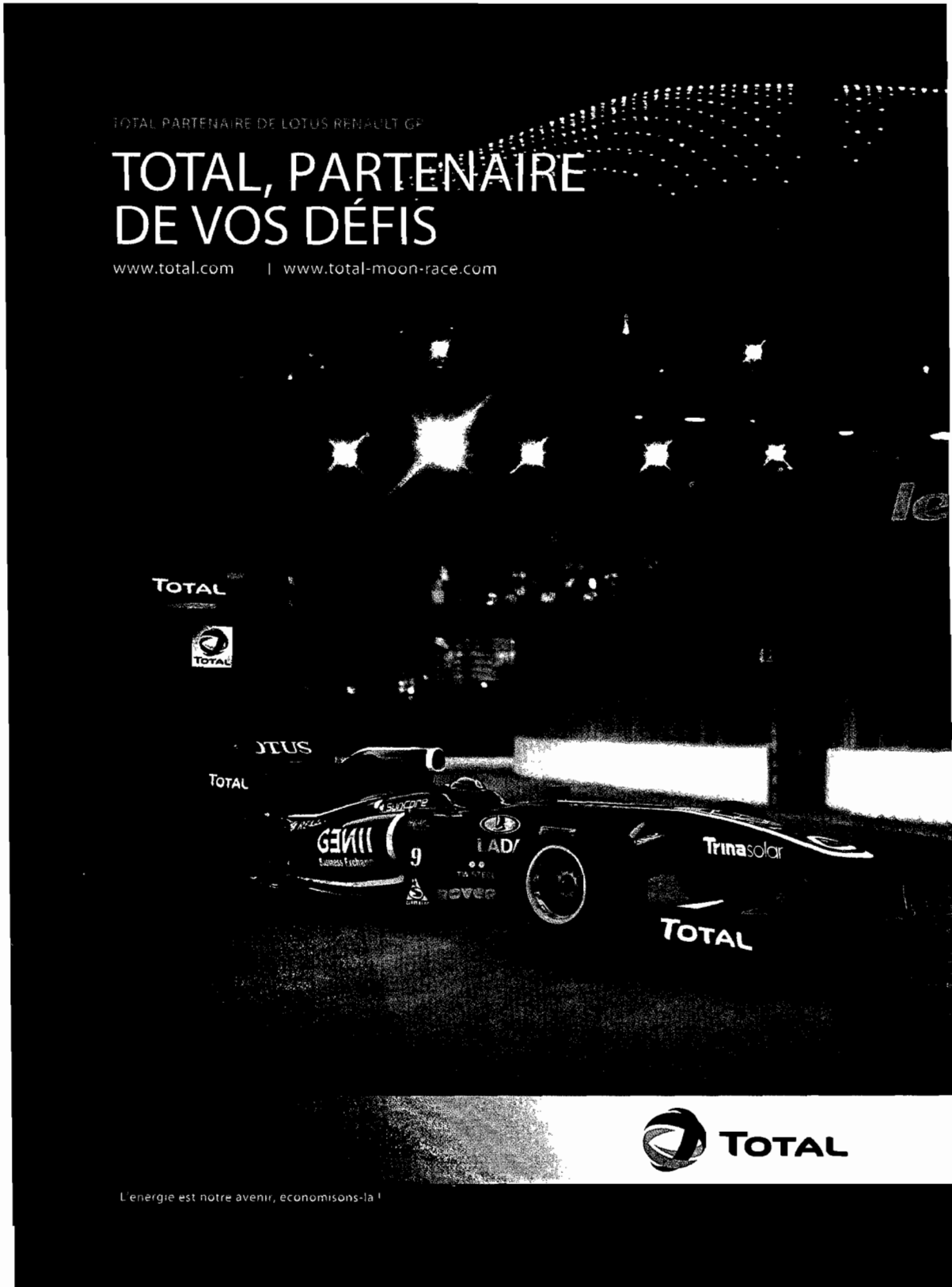


# CARNET DE L'ACTIONNAIRE

TOTAL PARTENAIRE DE LOTUS RENAULT GP

## TOTAL, PARTENAIRE DE VOS DÉFIS

[www.total.com](http://www.total.com) | [www.total-moon-race.com](http://www.total-moon-race.com)



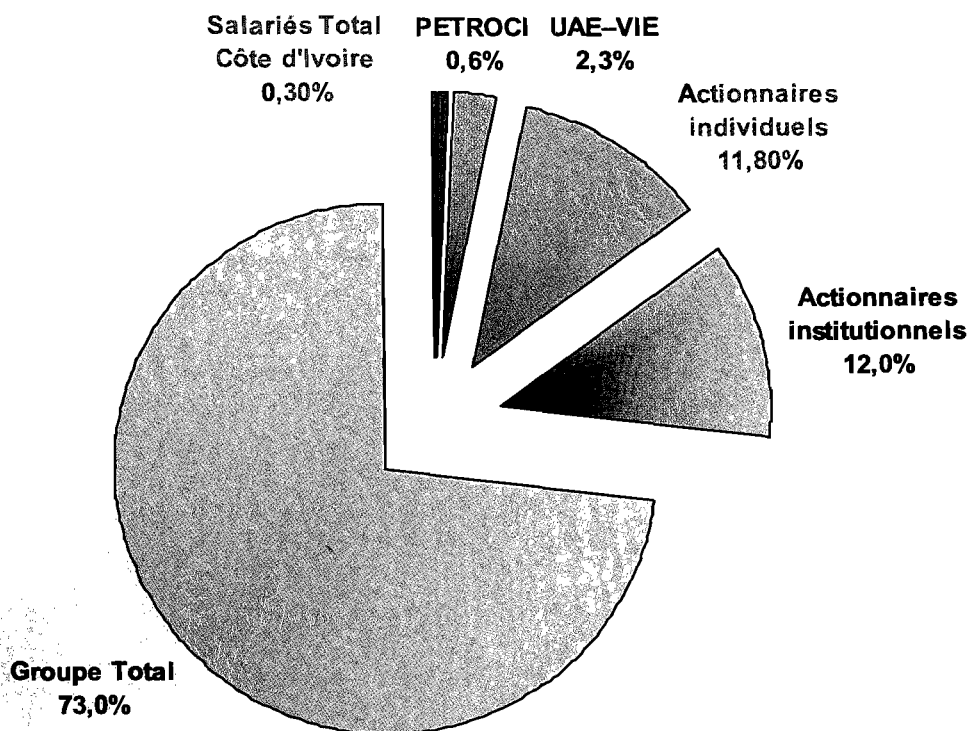
**TOTAL**

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

## ACTIONNARIAT

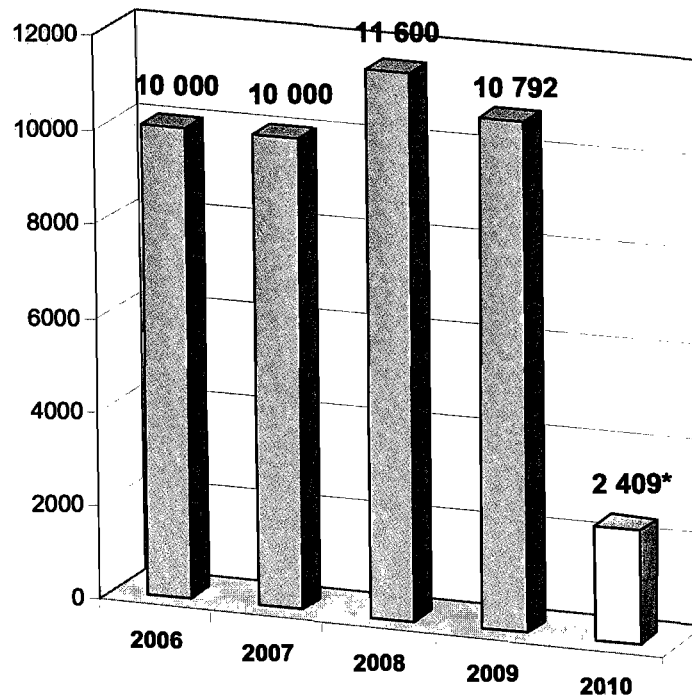
La répartition du capital de notre société est restée globalement inchangée au cours de l'exercice, soit au 31 décembre 2010 :

TOTAL OUTRE-MER	47,0%
TOTAL AFRICA LTD	26,0%
UAE – VIE	2,3%
PETROCI	0,6%
Public ivoirien et personnel de TOTAL COTE D'IVOIRE	24,1%



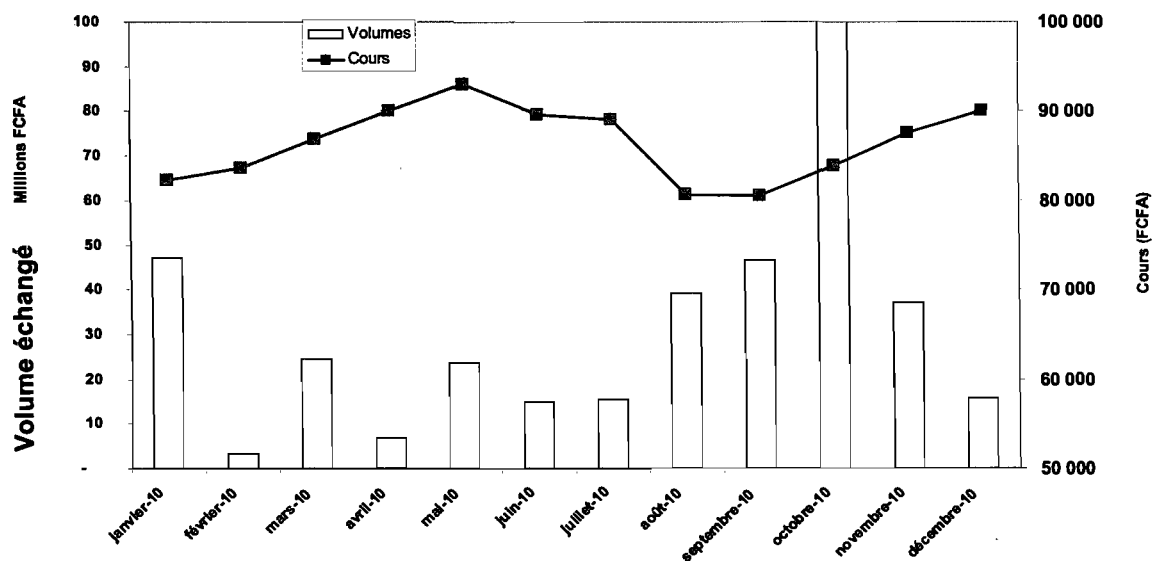


## DIVIDENDE DES CINQ DERNIERS EXERCICES EN FCFA/ACTION



\* sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 13 juillet 2011

## PERFORMANCE DE L'ACTION



En Octobre, 2G FCFA de titres ont été traités lors d'un échange entre actionnaires institutionnels.

# 12 règles d'or



**Je respecte les interdictions et obligations du lieu et de la tâche**



**Je porte mes équipements de protection individuelle**



**J'utilise les outils appropriés**



**Je ne démarre pas des travaux sans permis**



**Je mets en sécurité tous les circuits lors de travaux**



**J'assure ma sécurité pour toute activité en hauteur**



**Je ne conduis pas de nuit  
Je n'utilise pas mon téléphone portable en conduisant  
Je porte la ceinture de sécurité**



**Je ne conduis pas sous l'emprise de l'alcool ou de drogues**



**Je n'accepte pas de passager public dans mon véhicule**



**Je contrôle l'habilitation du chauffeur**



**Je contrôle le véhicule avant tout déplacement ou chargement**



**Je respecte et contrôle la vitesse et le temps de conduite**



**TOTAL**

**NOTES PERSONNELLES**

# NOTES PERSONNELLES

**NOTES PERSONNELLES**

**Conception** : Service Communication TOTAL COTE D'IVOIRE SA - **Crédits photos** : TOTAL COTE D'IVOIRE SA  
Tous droits réservés : TOTAL COTE D'IVOIRE SA

**TOTAL CÔTE D'IVOIRE**  
Société anonyme au capital de 3 148 080 000 FCFA  
Siège social : Immeuble Nour Al Hayat  
01 BP 336 ABIDJAN 01  
R.C. N° CI-ABJ-1976-B-17247

## POUVOIR

Je soussigné(e) <sup>(1)</sup>,

NOM : .....

PRENOMS : .....

ADRESSE COMPLETE : .....

.....

Propriétaire de ..... Actions de la société TOTAL CÔTE D'IVOIRE, agissant en qualité d'actionnaire de ladite société, donne par la présente pouvoir à <sup>(2)</sup> :

M / Mme : .....

Ou à défaut à

M / Mme : .....

A l'effet de :

- Assister à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire convoquée le **Mercredi 13 juillet 2011** au Centre de Conférence du Ministère des Affaires Etrangères (CMAE), ainsi qu'à toutes autres assemblées qui seraient successivement réunies à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour, en cas de remise pour défaut de quorum ou pour toute autre cause,
- Signer les feuilles de présence et toutes autres pièces, prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes, accepter toutes fonctions qui pourraient m'être conférées et généralement faire le nécessaire.

Fait à ....., le .....

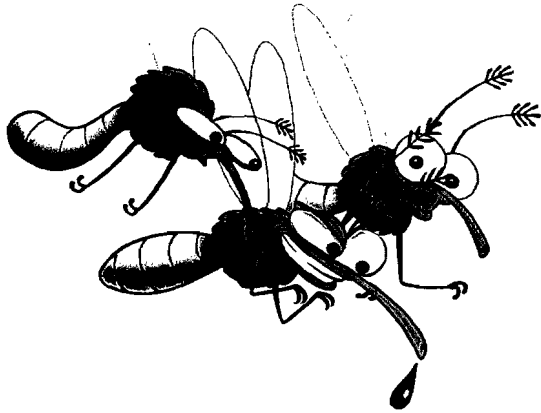
Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir »

Afin de permettre à l'Assemblée de délibérer valablement, vous voudrez bien en cas d'impossibilité de participer à l'Assemblée, retourner le présent pouvoir à l'établissement bancaire où sont détenues vos actions.

(1) : Si le titulaire des actions est une personne morale, indiquer la nature, la forme et éventuellement le capital de celle-ci.

(2) : La présente procuration peut être retournée sans indication de mandataire. Il sera alors émis au nom du signataire un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentées par le conseil d'Administration

**CONTRE  
LE PALUDISME**



Le palu touche chaque année

**300 millions**  
de personnes dans  
le monde...



**... protégeons-nous !**

Total Côte d'Ivoire S.A

Tel : (225) 20 31 61 16

Fax : (225) 20 33 42 08 / 20 21 82 52

Siège Social : Immeuble NOUR AL HAYAT - Abidjan / Plateau

Capital de 3 148 080 000 CFA - R.C. N° CI-ABJ-1976-B-17247

